



## **Evacuer, disperser, arrêter, enfermer, ça suffit**

La ligue des droits de l'Homme nationale a publié le 9 juin le communiqué suivant :

Quelques jours après l'évacuation du campement de la Chapelle à Paris, la majorité de ses occupants se retrouvent à la rue. Privés de contacts, de soutiens, des aides dispensées par les associations, ils tentent de se retrouver dans plusieurs arrondissements pour réorganiser leur survie. Lundi 8 juin, à 14 heures, pendant une distribution de nourriture organisée par des associations autour de la halle Pajol à Paris (18<sup>e</sup> arr.), la police a, sur ordre, brutalement dispersé ce rassemblement, interpellé plusieurs dizaines de personnes et interné une quarantaine de migrants au centre de rétention de Vincennes.

Ceci n'est pas supportable. Mardi dernier, le préfet de Paris et la mairie de Paris affirmaient que l'opération d'évacuation du campement de la Chapelle serait exemplaire, qu'elle offrirait à tous les occupants du campement une solution adaptée et digne ! Aujourd'hui, ces personnes se retrouvent à la rue, privées des aides humanitaire et sanitaire mises en place par les associations.

Le harcèlement, les mensonges, les dispersions des migrants doivent cesser.

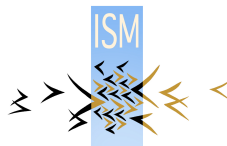
Notre pays ne pourra continuer à éviter le nécessaire débat sur l'accueil des réfugiés et des migrants.

Ces femmes, ces hommes, ces enfants sont arrivés ici après des parcours douloureux. Les ignorer ne les fera pas partir, les maintenir dans des campements précaires ne les rendra pas invisibles. Les disperser ne constitue qu'une souffrance supplémentaire et les arrêter, une injustice.

Les pouvoirs publics doivent changer de politique et répudier ces opérations de « nettoyage » et de communication, au profit d'un choix digne et fraternel d'accueil des migrants et des réfugiés.

C'est pourquoi nous demandons que, dans l'immédiat :

- les personnes mises en rétention à l'issue de l'intervention de la police autour de la halle Pajol soient libérées ;
- qu'une solution transitoire soit mise en place avec, par exemple, l'ouverture d'un lieu d'accueil digne permettant d'organiser un suivi social et sanitaire et l'ouverture de droits pour le maintien sur le territoire, pour ceux qui le demandent.



La LDH de Moselle,

Inter-Service-Migrants-Est

Réseau des Associations de Solidarité Messines représentées ici notamment par le CASAM, le mouvement du Nid, Médecins du Monde et la Fondation Abbé Pierre s'associent pleinement à ce texte.

Elles rappellent que cette dernière exigence était aussi celle que les associations mosellanes impliquées à l'occasion des assises de la solidarité tenues le 30 avril dernier avaient formulée.

La Préfecture s'était alors engagée à loger tous les demandeurs d'asile. Mais actuellement rien n'est fait durant le délai de quelques semaines avant le dépôt de la demande. Ce délai ne peut être évité. La municipalité de Metz, présente aux assises, avait alors apporté son soutien, mais " ne souhaite pas s'éloigner des positions de la Préfecture".

A l'occasion du communiqué de la LDH, nous réitérons notre exigence de l'installation à Metz d'un lieu d'accueil temporaire digne, sécurisé, et comportant notamment les garanties d'hygiène et de suivi de santé nécessaires.